

vateurs, qui fassent entrer dans l'ombre les perturbateurs de la paix publique ; car suivant les paroles de l'empereur déchu, il est temps que les bons soient raffermis et que les méchants tremblent.

~~*

Les catholiques de toutes les parties du monde affluent dans la Ville Eternelle, pour déposer aux pieds du Saint-Père leurs offrandes, leurs vœux et leurs protestations. La santé de Pie IX est excellente, quoi qu'en disent les journaux révolutionnaires, qui semblent croire que la Papauté doit finir avec le Pontife actuel.

Parmi les riches dons que Sa Sainteté a reçus, il en est un surtout qui lui a été très-agréable et a rempli son cœur de la plus douce consolation, non point à cause de sa valeur artistique, mais à raison de la personnalité même du donateur. C'est un magnifique calice en or massif, d'une valeur de 15,000 fr., qu'un digne prêtre de Turin a eu l'honneur de remettre hier à Sa Sainteté au nom et de la part de S. A. R. le prince Amédée, duc d'Aoste. A ce précieux don était joint une lettre pleine des plus nobles sentiments de respect et d'attachement de ce fils repentant de Savoie pour l'auguste et vénéré Chef de l'Eglise, dont il déplore les malheurs et invoque le généreux pardon et la maternelle bénédiction.

La discussion du projet de loi sur les abus du clergé se continue toujours au Sénat. Le dernier sénateur qui a parlé contre cette loi tyrannique, M. Cadorna, est aussi celui qui lui a porté le plus rude coup. Parlant du péril qu'on court à vouloir trop vaincre, il a rappelé " la révolution française, qui, pour avoir abusé de la victoire, dégénéra en tyrannie, tyrannie fatale qui a éteint les germes et l'idée même de la liberté ; cela est si vrai, qu'après des empires et des révolutions, la France en est arrivée à une République qui laisse par trop à désirer en fait de liberté."

Le ministre Mancini a pris ensuite la parole et s'est efforcé de montrer que la loi n'avait rien d'oppressif, ni de tyrannique, ni surtout de contraire à la loi des garanties, et qu'elle était absolument nécessaire en présence de l'infailibilité pontificale et des menées du parti clérical. Pour décider le Sénat à lui accorder un vote favorable, il a représenté l'Italie comme exposée aux plus grands périls si on ne fournit pas les moyens au gouvernement de réduire au silence un parti hostile. " Si vous ne votez pas la loi, s'est écrié le ministre, on dira que vous avez eu peur de la réaction cosmopolite, on dira que vous êtes des cléricaux ou que vous obéissez aux injonctions du Vatican."

Le garde des sceaux n'a fait que répéter dans son discours les pauvres arguments qu'il avait déjà chargé les organes officieux de